



Inter Africaine de la Prévention des Risques Professionnels
IAPRP

FICHE TECHNIQUE

28^{ème} JOURNEE AFRICAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS JAPRP

Thème central :

« La sécurité et santé au travail dans les secteurs d'activité à fort potentiel de risque : défis et stratégies d'intervention ».

Sous-thème :

« Quelles solutions pour la prise en compte du secteur informel et des travailleurs indépendants dans les programmes de prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail ? »

30 AVRIL 2024

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les risques professionnels demeurent une préoccupation majeure à l'échelle mondiale, affectant la sécurité et la santé des travailleurs dans divers secteurs d'activité. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), chaque année, plus de 2,78 millions de travailleurs perdent la vie à cause d'accidents du travail ou de maladies liées à leur activité professionnelle. Ces chiffres mettent en évidence l'urgence d'une action concertée pour prévenir et atténuer les risques professionnels.

En Afrique, les défis en matière de sécurité et santé au travail (SST) sont particulièrement prononcés. Malgré le progrès économique et industriel dans de nombreux pays africains, la mise en place de normes et de mesures efficaces de prévention des risques professionnels reste insuffisante dans de nombreux secteurs, ce qui expose les travailleurs à des dangers graves pour leur sécurité et leur santé.

Selon les données de l'OIT, les secteurs à haut risque en Afrique comprennent notamment l'agriculture, la construction, l'industrie extractive, le secteur manufacturier, et les services de santé. Ces secteurs sont confrontés à une combinaison de risques physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et psychosociaux, entraînant un nombre significatif d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès chaque année.

La sécurité et la santé au travail demeurent des enjeux cruciaux, affectant non seulement les travailleurs du secteur formel, mais également ceux du secteur informel et les travailleurs indépendants.

Dès lors, il convient de définir des stratégies d'intervention adéquates en vue mieux prévenir les risques et garantir la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs de tous les secteurs en général mais de façon spécifique des secteurs à fort potentiel de risque.

Ainsi, la commémoration des **28ème Journées Africaine de la Prévention des Risques Professionnels (JAPRP)** portera sur les thème et sous-thème suivant :

Thème central : « Sécurité et Santé au Travail (SST) dans les secteurs d'activité à fort potentiel de risque : défis et stratégies d'intervention ».

Sous-thème : « Quelles solutions pour la prise en compte du secteur informel et des travailleurs indépendants dans les programmes de prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail ? »

I. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACTS SOUHAITÉS

1. Objectif général de la JAPRP

- Renforcer les actions en faveur de la sécurité et de la santé au travail dans les secteurs d'activité à fort potentiel de risque dans l'espace IAPRP.

2. Objectifs spécifiques

- Identifier les secteurs d'activité à fort potentiel de risque en Afrique, en mettant en évidence les dangers physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et psychosociaux.
- Élaborer des stratégies de prévention pour chaque secteur à haut risque, en tenant compte des spécificités locales, des ressources disponibles et des bonnes pratiques.
- Évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre et ajuster les interventions en fonction des résultats obtenus, en vue d'améliorer continuellement la sécurité et la santé au travail.

3. Résultats attendus

- Les secteurs d'activité à fort potentiel de risque en Afrique sont identifiés ;
- Des stratégies de prévention pour chaque secteur à haut risque tenant compte des spécificités locales, des ressources disponibles et des bonnes pratiques sont élaborées ;
- Les stratégies mises en œuvre sont évaluées régulièrement en vue d'améliorer continuellement la sécurité et la santé au travail dans ces secteurs.

4. Impacts souhaités

- Les institutions nationales et les entreprises définissent et adoptent des stratégies de prévention axées sur les secteurs à fort potentiel de risque ;
- Le nombre de victimes d'accidents et de maladies liés au travail est considérablement réduit au niveau national que dans les entreprises à fort potentiel de risque.

BENEFICIAIRES

- Pouvoirs publics -Ministères et Structures sous tutelle ;
- Partenaires nationaux et internationaux ;
- Employeurs, Chefs et Gérants d'entreprises, Organisations des Employeurs ;
- Travailleurs, Syndicats et Représentants des travailleurs ;
- Agents des ONSS et Professionnels de la sécurité et santé au travail ;
- Associations, ONG et Réseaux en sécurité et santé au travail ;
- Élèves, Étudiants, Enseignants et Chercheurs.

II. SUGGESTIONS D'ACTIVITES DANS TOUS LES PAYS.

1. Date de tenue de la JAPRP

Chaque pays devra célébrer la 28^{ème} JAPRP entre le **24 et le 30 avril 2024**.

2. Comité scientifique JAPRP

Un Comité scientifique sera constitué au niveau Pays pour :

- Préparer et organiser la 28^{ème} JAPRP ;
- Identifier les conférenciers et proposer un programme de célébration nationale ;
- Évaluer la qualité technique et scientifique des travaux à présenter ;
- Suivre la mise en œuvre des résolutions et/ou des recommandations.

3. Rapport de synthèse de la JAPRP

Chaque pays devra rédiger et transmettre au Secrétariat Général de l'IAPRP, un rapport de synthèse ainsi que les photos et vidéos de la 28^{ème} JAPRP afin d'animer le site de l'association.

4. Stands

Des stands pourront être tenus et/ou mis à la disposition des bénéficiaires.

5. Journées spécifiques et Mois de la Prévention en Afrique (MPA)

Le mois d'avril étant dédié à la prévention des risques professionnels, il doit être animé par tous les Partenaires intervenant dans le champ de la sécurité, de la santé, du bien-être au travail et de la protection de l'environnement.

Les thèmes retenus pour la célébration des journées spécifiques, doivent obligatoirement être liés à celui de la JAPRP et subsidiairement à une problématique de l'association, de l'ONG, du Réseau ou du Partenaire.

III. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

Il est fortement recommandé à chaque pays d'associer à cette célébration les partenaires suivants :

- les Institutions internationales concernées par le thème ;
- les Ministères concernés par le thème ;
- les Intersyndicale en SST et organisations des travailleurs ;
- les Organisation des employeurs ;
- les Universités, Ecoles et Centres de formation professionnelle.